



Saint Jean de Védas,
Le 19 septembre 2019

AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

REF. : 2019 – BQ/FR
Affaire suivie par : Benoît QUEBRE

OBJET : CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Le prochain Conseil Municipal se réunira le **JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019 à 18H30** en Mairie, au lieu habituel de ses assemblées.

ORDRE DU JOUR

I- Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juillet 2019

II- Compte rendu des décisions prises en application des articles L2122-22 et L2122-23 du C.G.C.T. (Code Général des Collectivités Territoriales)

- Décision n° 25 – 2019 : Souscription d'un emprunt pour les besoins de financement d'opérations d'investissement sur l'exercice 2019
- Décision n° 26 – 2019 : Infogérance du système informatique de la Ville
- Décision n° 27 – 2019 : Tarifs spectacles Semaine des échappées
- Décision n° 28 – 2019 : Autorisation d'occupation du domaine public : Chai du Terral
- Décision n° 29 – 2019 : Tranche optionnelle n°01 du marché M2018-14 portant sur la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)
- Décision n° 30 – 2019 : Installation d'alarmes « attentat – intrusion » PPMS1 dans les écoles, la crèche et l'ALSH

III- Délibérations

Administration

1. Modification du tableau des effectifs
2. Décision budgétaire modificative n°1
3. Rapport de la CLETC du 04 juillet 2019
4. Attribution d'un fond de concours à Montpellier Méditerranée Métropole
5. Forfait communal 2019 a l'école privée Saint Jean Baptiste

Urbanisme - travaux

- 6. CRAC de la ZAC**
- 7. Avenant n°4 au contrat de concession avec la SERM pour la ZAC Roque Fraïsse**
- 8. Rapport de l'administrateur de la SERM**
- 9. Logement social 3M**
- 10. Rectification : Acquisition d'une partie des parcelles BM12, BM14, BM193 et BM 194**

Vie locale

- 11. Subventions de projet 2019 aux associations de la commune**

IX- Informations et Débats

- ♦ Point sur la rentrée scolaire

X- Questions orales - écrites

Vous trouverez, joints à la présente convocation, le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juillet 2019, ainsi que la note de synthèse des dossiers soumis à délibération.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas

